



3210000 Commission paritaire pour les grossistes-répartiteurs de médicaments

Prime de fin d'année	1
Pécule de vacances	1
Eco-chèques	1
Travail du samedi	2
Dimanches et jours fériés.....	2
Prestations dehors des prestations normales	2
Frais de transport.....	2
Vêtements de travail	2

Les CCT mentionnées ci-après peuvent être consultées sur le site du SPF ETCS : <http://www.emploi.belgique.be/searchCAO.aspx?id=4708>. Le site ne permettant pas de consulter des CCT antérieures à 1999, le texte des CCT plus anciennes est repris dans cette fiche.

Prime de fin d'année

CCT du 5 octobre 2009 (95.898)

Prime et sursalaires

Art. 1, 2, 8 et 9.

Date de validité : 1^{er} octobre 2009 pour une durée indéterminée.

Pécule de vacances

CCT du 5 octobre 2009 (95.898)

Prime et sursalaires

Art. 1, 5, 8 et 9.

Date de validité : 1^{er} octobre 2009 pour une durée indéterminée.

Eco-chèques

CCT du 8 juillet 2009 (95.390)

Eco-chèques

Art. 1 au 10, 13, 14 et 15.

Date de validité : 1^{er} juillet 2009 pour une durée indéterminée.



Travail du samedi

CCT du 6 septembre 2011 (106.428)

Travail du samedi

Tous les articles.

Date de validité : 1^{er} octobre 2011 pour une durée indéterminée.

Dimanches et jours fériés

CCT du 29 juin 1999 (51.847)

Travail du dimanche et des jours fériés

Art. 1, 2, 6, 7, 8 et 10.

Date de validité : 1^{er} juillet 1999 pour une durée indéterminée.

Prestations dehors des prestations normales

CCT du 5 octobre 2009 (95.898)

Prime et sursalaires

Art. 1, 4, 8 et 9.

Date de validité : 1^{er} octobre 2009 pour une durée indéterminée.

Frais de transport

CCT du 28 mai 2009 (95.389), modifiée par la CCT du 6 décembre 2011 (107.776)

Remboursement des frais de transport des travailleurs

Tous les articles + annexes, insertion à l'art. 5 + insertion d'un annexe à partir du 1^{er} octobre 2011.

Date de validité : 1^{er} juillet 2009 pour une durée indéterminée.

Vêtements de travail

CCT du 5 octobre 2009 (95.898)

Prime et sursalaires

Art. 1, 7, 8 et 9.

Date de validité : 1^{er} octobre 2009 pour une durée indéterminée.